



REPUBLIQUE FRANCAISE  
--  
NOUVELLE-CALEDONIE  
--  
PROVINCE NORD

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SIMPLIFIEE

Une enquête publique simplifiée, d'une durée de quinze (15) jours, est ouverte du 2 au 16 janvier 2023, relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de tri et de transfert de déchets ménagers sur la commune de Nèkö (Poya).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nèkö (Poya) durant la période d'enquête mentionnée ci-dessus et pendant les heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi, de 7 heures 30 à 15 heures 30 ;  
Le vendredi, de 7 heures 30 à 14 heures 30.

La date limite de consultation du dossier en mairie est le 16 janvier 2023.

Pour le président de l'assemblée  
de la province Nord et par délégation  
Le secrétaire général  
de l'assemblée de la province Nord  
Thierry DOMBROWSKY



**Avis à afficher en mairie  
au moins quinze jours avant le début de l'enquête.  
Une attestation de l'affichage sera à fournir.**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
--  
NOUVELLE-CALEDONIE  
--  
PROVINCE NORD

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SIMPLIFIEE DU 2 AU 16 JANVIER 2023

**Demandeur :** Mairie de Nèkö (Poya)  
**Siège social :** BP 90 Nèkö (Poya)

**Activité envisagée :** centre de tri et de transfert de déchets ménagers

**Rubrique ICPE concernée :**

- 2710 : déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public

**Référence cadastrale :** lot 39, section Poya pâturage, numéro d'inventaire cadastral : 5164-118228

**Lieu où le dossier est consultable par le public :** mairie de Nèkö (Poya).

Pour le président de l'assemblée  
de la province Nord et par délégation  
Le secrétaire général  
de l'assemblée de la province Nord

Thierry DOMBROWSKY



Avis à afficher sur le site, lisible depuis la voie publique  
au moins quinze jours avant le début de l'enquête  
(dimensions minimales du panneau 1,2 m x 0,8 m).  
Une attestation de cet affichage devra être fournie.